

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges
Service des Actions Educatives
12326

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 25 MAI 2018
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. ERIC LE DISSES / MME VALÉRIE GUARINO**

OBJET : Prononciation de la caducité des soldes de subventions d'actions éducatives.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

En application des règles internes de caducité des subventions (rapport CP n°13 du 30/10/2015), il vous est proposé de prononcer la caducité du solde des subventions d'actions éducatives non réalisées en totalité, pour les associations figurant en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL